

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 07 JUILLET 2022

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Patrick PROTHIAU.

Excusés :

Madame Sylviane BONNOT qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY
Madame Nathalie BUCHILLET qui a donné pouvoir à Annick LAPRAY
Monsieur Florent TISSIER qui a donné pouvoir à Madame Annick BAILLY,
Monsieur Fabrice PLANCHON qui a donné pouvoir à Marie Claire BERTHIER
Madame Françoise BUCHILLET
Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND
Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick PROTHIAU

Absents :

Messieurs David BORDES, Christophe BOYER et Mickaël SARRAZIN.

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 07 juillet 2022 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la réunion du 02 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

- Cession de l'immeuble Picard,

Pour mémoire, l'immeuble PICARD faisait partie d'un lot comprenant les locaux qui ont été transformés pour mettre aux normes les toilettes et la sous station de chauffage du Montchappa.

Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat au prix de 140 000 euros dont 8 500 euros pour le cabinet immobilier SAFTI chargé de la vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- se prononce pour la vente de cet immeuble selon les conditions financières indiquées ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de contacter un notaire qui défendra les intérêts de la commune dans le cadre de cette cession, les acheteurs auront le leur,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en découlant et signer tous les documents.

- Branchements ENEDIS en cours,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois demandes sont actuellement en cours.

- Station service

La pose du compteur à l'intérieur de la boulangerie n'aura pas lieu avant septembre à une date que Conect communiquera ultérieurement.

- Local technique + bureau et le local loué à la Société de Chasse de Marizy

Les 2 coffrets coupe-circuits et les 2 coffrets compteurs seront implantés en saillie sur la façade de la scierie située le long de la D303 et alimentés en souterrain à partir du poteau situé en face du lavoir du Pont.

Le Conseil Municipal, suite aux demandes effectuées le 14 juin dernier,
A l'unanimité

- accepte les devis de 1 331.28 euros T.T.C. pour chacun de ces deux raccordements au réseau électrique,
- autorise Monsieur le Maire à les signer et à effectuer toutes les démarches inhérentes liées à ces deux dossiers.

- **Décision modificative pour budget station service,**

Considérant que l'alimentation en électricité de la station a été chiffrée à 1 599.10 euros mais que des crédits en dépenses d'investissement n'ont été prévues qu'au niveau de l'article 2153 Installations à caractère spécifique, il serait opportun de créditer le compte 21534 Réseaux d'électrification.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, se prononce pour la décision modificative suivante
Dépenses d'investissement :

21534 Réseaux d'électrification + 1 600.00 euros

2153 Installations à caractère spécifique – 1 600.00 euros

- **Publicité des actes de la commune,**

La dématérialisation devenant un mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022 mentionne qu'il appartient notamment aux Conseils Municipaux de se prononcer sur les conditions de publication des actes.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité

- se prononce pour une publication sur le site internet de la commune tant pour le procès-verbal de séance que pour la liste des délibérations.

- **Demande de subvention pour communes rurales,**

Monsieur le Maire indique que les cantines scolaires, à partir du moment où elles s'approvisionnent en circuits courts et produits biologiques, peuvent faire une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à faire toutes les démarches en ce sens.

- **Travaux pour cantine de Marizy,**

A la rentrée scolaire 2022 – 2023, le nombre d'enfants scolarisés à l'école de Marizy sera de 37 (identique à cette année). Considérant qu'il y aura un employé communal en moins à la cantine pour assurer la préparation, la distribution des repas et la surveillance des

enfants, des travaux seront réalisés avant la rentrée afin de faciliter le travail du personnel (suppression d'une cloison, abaissement d'un plafond pour réduire les nuisances sonores.. Demandes de devis en cours.

- **Etude d'impact et concertation pour le Lac du Rousset**

Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux ont été destinataires, suite à la transmission d'un mail, de l'étude d'impact ainsi que d'un document listant toutes les animations envisagées dans le cadre de la concertation pour ce projet de sentier autour du Lac du Rousset.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- se prononce, comme préconisé par le cabinet de maîtrise d'œuvre L'Atelier du Ginkgo pour des animations ponctuelles, la création d'une page Facebook qui sera gérée par Monsieur Patrick PROTHIAU et la pose d'une signalétique au Lac du Rousset.

- **Motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-Le-Monial - Lyon,**

Monsieur le Président du Pays Charolais-Brionnais demande que les conseils municipaux relevant de son territoire prennent une motion en faveur du développement de cette ligne ferroviaire. L'objectif est de renforcer les liaisons, d'éviter un enclavement du territoire et de favoriser un mode de transport qui est le seul moyen de déplacement pour certains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de cette motion.

- **Questions et informations diverses.**

Pêche pour le Lac du Rousset

L'horodateur permettant la vente des cartes de pêche devrait être livré le 12 juillet prochain.

Participation pour remboursement de travaux au restaurant L'Imprévu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme que la commune participera à hauteur de 1 200 euros.

Contrat avec le Centre International d'Etudes des Patrimoines du Brionnais

Monsieur le Maire, sur proposition de Monsieur Hugues, indique l'intérêt que pourrait avoir la commune à adhérer à ce centre afin d'avoir des informations sur la chapelle de Saint-Quentin et l'église du Rousset, notamment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décidé d'adhérer à cet organisme avec versement d'une cotisation annuelle pour l'année 2022 de 50 euros et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'utilisation en découlant.

Intervention activités sportives à l'école de Marizy

Monsieur le Maire rapporte que les enseignantes ont émis le souhait, lors du dernier conseil d'école, de bénéficier d'activités sportives dispensées via un éducateur spécialisé lors de la prochaine année scolaire, représentant 6 séances d'une heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la mise en place de ces activités

Compte-rendu de la réunion publique du 16 juin à St Bonnet de Joux sur les ordures ménagères par Monsieur Despins

Il s'agissait de la 5ème réunion publique organisée sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Charolais animée par le président Gérald GORDAT.

Fin 2021, la CCGC a pris la décision d'augmenter de 20 % la redevance de ramassage des ordures ménagères (REOM) pour l'année 2022 suite à l'augmentation du coût de leur traitement et notamment de la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les activités Polluantes) qui est passée de 23 € la tonne en 2017 à 45 € en 2022 avec 65 € la tonne prévus en 2025.

Cette taxe s'applique aux déchets enfouis en décharge (contenu de la poubelle grise et contenu de la benne encombrants en déchetterie).

Un plan d'action est mis en place par la CCGC pour maîtriser les coûts en faisant évoluer les habitudes : Course au tri et au compostage individuels et collectifs.

L'objectif est de passer de 195 kg d'ordures par habitant et par an à 130 kg d'ici à 2025.

50 % des déchets n'ont rien à faire dans la poubelle grise où on trouve notamment :

- 46,2 kg de biodéchets par habitant et par an = à composter
- 8 kg de verre = conteneur spécifique vert

A cet effet, la CCGC met à disposition des administrés des kits compost 400 l avec bio seau pour 20 € . Voir site.

Des bacs conteneurs gris de 120 litres avec puce d'identification seront distribués dans 11 communes dont Le ROUSSET-MARIZY fin 2022 / début 2023.

Suite une décision gouvernementale, tous les emballages seront recyclables à partir du 1^{er} janvier 2023 et à déposer dans les conteneurs jaune.

Pour faciliter le tri automatique des emballages, il ne faut pas déchirer les papiers ni écraser les bouteilles plastique pour éviter qu'ils aillent à l'enfouissement (TGAP).

Au delà de 2023, des solutions de redevance incitative sont à l'étude comme le pesage des conteurs ou la facturation au nombre de « levées » de conteneurs mais ces dispositifs sont difficiles à mettre en œuvre et nécessitent des investissements importants.

Demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Centre de Gestion la constitution d'un dossier lié à un employé communal, à signer le devis correspondant et à effectuer toutes les démarches en découlant.

La séance est levée à 23 h 30.